



COMMUNIQUÉ

VICHY - La Garde des Sceaux a annoncé autoritairement et sans concertation une refonte de la carte judiciaire de l'Allier désapprouvée par tous et inapplicable car elle se heurte aux réalités de notre département.

L'Allier comporte trois bassins de vie cohérents et distincts organisés autour de Montluçon, Moulins et Vichy.

Aucun service public ne peut ignorer cet état de fait sauf à ne plus respecter les critères primordiaux que sont la proximité et la qualité.

Il y a donc nécessité de maintenir trois tribunaux de grande instance dans l'Allier.

C'est la position qu'ont toujours défendue et continuent de défendre les quatre députés de l'Allier Guy Chambefort, Gérard Charasse, Bernard Lesterlin et Jean Mallot en souhaitant le rassemblement de tous les élus et responsables politiques bourbonnais dans ce sens, quelle que soit leur appartenance politique.

Au lieu de chercher à diviser les Bourbonnais et de s'empêtrer dans des formules compliquées et incompréhensibles pour le justiciable afin d'habiller une décision prise sur la base de critères fluctuants et imprécis, voire erronés, madame Dati serait bien avisée de ne pas s'entêter et de revenir à une position de bon sens : la présence de trois TGI dans l'Allier, à Cusset-Vichy, Montluçon et Moulins est parfaitement justifiée.

Nous sommes tous des justiciables.

30 novembre 2007 - 10:54 - Contact : Christophe Pommeray - t : 06.08.53.10.26

- 1 / 1 -

GÉRARD CHARASSE, DÉPUTÉ DE L'ALLIER

PERMANENCE EN RÉGION : 72, RUE DE PARIS • 03200 VICHY • TÉL. : (33)4.70.97.14.50 • FAX : (33)4.70.97.00.26
ASSEMBLÉE NATIONALE : 126, RUE DE L'UNIVERSITÉ • 75355 PARIS CEDEX 07 SP • TÉL. : (33)1.40.63.15.29/32 • FAX : (33)1.40.63.15.31
WWW.CHARASSE.NET • WWW.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR • PERMANENCE.CHARASSE@WANADOO.FR